

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés dans la commune. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?



S'inscrire en mairie



Voter par procuration



Pour **tout savoir sur les élections**, rendez-vous sur le site service public www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47 

A voir aussi



Situer mon bureau de vote



Recensement



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 24 77 000

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/actes-administratifs/citoyennete/inscription-sur-les-listes-electorales-426.html?MP=426-482>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser